

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
**Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada**
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Request For a Standing Offer
Demande d'offre à commandes

Regional Individual Standing Offer (RISO)
Offre à commandes individuelle régionale (OCIR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés
énumérés ci-après.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada/Travaux
publics et Services gouvernementaux Canada
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.
Calgary
Alberta
T2P 3M3

Title - Sujet Bretelles élastiques d'armes à feu	
Solicitation No. - N° de l'invitation M8500-14R100/A	Date 2015-07-16
Client Reference No. - N° de référence du client M8500-14R100	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$CAL-137-6352
File No. - N° de dossier CAL-5-38007 (137)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2015-08-04	
Time Zone Fuseau horaire Mountain Daylight Saving Time MDT	
Delivery Required - Livraison exigée See Herein	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Loi, Ngan	Buyer Id - Id de l'acheteur cal137
Telephone No. - N° de téléphone (403)292-4254 ()	FAX No. - N° de FAX (403)292-5786
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: RCMP Armourer Section 6101 Dewdney Ave West Regina, Saskatchewan S4P 3J7	
Security - Sécurité This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	Facsimile No. - N° de télécopieur
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation

M8500-14R100/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

CAL-5-38007

Buyer ID - Id de l'acheteur

cal137

Client Ref. No. - N° de réf. du client

M8500-14R100

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page a été laissée vide en connaissance de cause.

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE	3
1.3 COMPTE RENDU	3
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS.....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES	4
2.4 LOIS APPLICABLES	4
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION	6
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	8
A. OFFRE À COMMANDES.....	8
6.1 OFFRE	8
6.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ	8
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	8
6.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES.....	9
6.5 RESPONSABLES	10
6.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS	10
6.7 INSTRUMENT DE COMMANDE	10
6.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES	10
6.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS	11
6.10 ATTESTATIONS.....	11
6.11 LOIS APPLICABLES	11
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT	11
6.1 BESOIN	11
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES	11
6.3 DURÉE DU CONTRAT	12
6.4 PAIEMENT	12
6.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	12
6.6 ASSURANCES.....	12
6.7 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CCUA</i>	12
B7500C (2006-06-16), MARCHANDISES EXCEDENTAIRES.....	12
ANNEXE « A »	13

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M8500-14R100/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M8500-14R100

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-5-38007

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

BESOIN	13
ANNEXE « B »	16
ÉVALUATION FINANCIÈRE.....	16
ANNEXE « C »	17
BASE DE PAIEMENT	17
ANNEXE « D »	20
RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES	20

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations: comprend les attestations à fournir;
- Partie 6 6A, Offre à commandes, et 6B, Clauses du contrat subséquent :
- 6A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 6B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, le Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation et toute autre annexe.

1.2 Sommaire

- 1.2.1 Établir une offre à commandes individuelle et régionale (OCIR) pour l'achat et la livraison de bretelles élastiques à point d'attache unique pour la Section de l'armurerie de la Gendarmerie royale du Canada GRC à Regina (Saskatchewan). L'offre à commandes sera valide de la date d'émission jusqu'au 30 juin 2018, et sera assortie d'une option de prolongation de deux périodes d'un an.
- 1.2.2 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).
- 1.2.3 Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens.

1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 10 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans *le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat)* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document [2006](#) (2015-07-03) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

M1004T (2011-05-16), Condition du Matériel

2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins 8 jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (1 copie papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères et organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les offrants devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe C, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

3.1.1 Paiement par carte de crédit

Le Canada demande que les offrants complètent l'une des suivantes :

- a) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) seront acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées :

VISA _____

Master Card _____

- b) les cartes d'achat du gouvernement du Canada (cartes de crédit) ne seront pas acceptées pour le paiement des commandes subséquentes à l'offre à commandes.

L'offrant n'est pas obligé d'accepter les paiements par carte de crédit.

L'acceptation du paiement par carte de crédit des commandes ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

3.1.2 Fluctuation du taux de change

[C3011T](#) (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

Section III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux offres ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les offres accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les offres reçues seront évaluées. Si des offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux offres recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des offres accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les offres accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres offres reçues seront évaluées.

4.1.1 Évaluation technique

4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

S'il vous plaît voir annexe A.

4.1.2 Évaluation financière

L'évaluation financière sera effectuée au moyen de la méthode d'établissement des prix soumise dans l'offre financière de l'offrant. Les offrants peuvent présenter des offres comportant un rabais OU une majoration, mais pas les deux. Veuillez consulter l'annexe C – Base de paiement.

Clause du Guide des CCUA [M0222T](#) (2013-04-25), Évaluation du prix

4.2 Méthode de sélection

Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes pour être déclarée recevable. L'offre recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'émission d'une offre à commandes.

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.

5.1.1 Déclaration de condamnation à une infraction

Conformément au paragraphe Déclaration de condamnation à une infraction de l'article 01 des instructions uniformisées, l'offrant doit, selon le cas, présenter avec son offre le [Formulaire de déclaration \(http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html\)](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html) dûment rempli afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

5.1.2 Attestations additionnelles requises avec l'offre

5.1.2.1 Attestation du contenu canadien

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande d'offres à commandes, les offrants reconnaissent que seulement les offres accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause [A3050T](#), peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec l'offre aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

L'offrant atteste que :

() le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause [A3050T](#).

5.1.2.1.1 Clause du *Guide des CCUA* [A3050T](#) (2014-11-27), Définition du contenu canadien

5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – liste de noms

Les offrants constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une offre à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant que propriétaire unique, incluant ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaire(s).

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

PARTIE 6 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

A. OFFRE À COMMANDES

6.1 Offre

6.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

6.2 Exigences relatives à la sécurité

6.2.1 Cette offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

2005 (2015-07-03), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

6.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant »

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

6.4 Durée de l'offre à commandes

6.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du date d'émission au 30 juin, 2018.

6.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour une période supplémentaire deux (2) périodes de renouvellement facultatives d'un an, à partir du 1 juillet, 2018 au 30 juin, 2019 et 1 juillet, 2019 au 30 juin, 2020, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M8500-14R100/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M8500-14R100

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-5-38007

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.5 Responsables

6.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Ngan Loi
Étudiant agent d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements, Région Ouest
635, 8e Avenue SO, pièce 1650
Calgary, AB T2P 3M3

Téléphone : 403-292-4254
Télécopieur : 403-292-5786
Courriel : ngan.loi@pwgsc-tpsgc.gc.ca

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est : **À être déterminer.**

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

6.5.3 Représentant de l'offrant

(doit être rempli par l'initiateur)

Nom : _____
Titre : _____
Organisation : _____
Adresse : _____

Téléphone : ____ - ____ - _____
Télécopieur: ____ - ____ - _____
Courriel: _____

6.6 Utilisateurs désignés

L'utilisateur désigné autorisé à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes est : Section de l'armurerie de la Gendarmerie royale du Canada GRC.

6.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes.

6.8 Limite des commandes subséquentes

Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 100,000.00 \$ (taxes applicables incluses).

6.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- b) les articles de l'offre à commandes;
- c) les conditions générales 2005 (2015-07-03), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services;
- d) les conditions générales 2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- e) l'Annexe « A », Besoin;
- f) l'Annexe « B », Évaluation financière;
- g) l'Annexe « C », Base de paiement;
- h) l'offre de l'offrant en date du _____.

6.10 Attestations

6.10.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires sont des conditions d'émission de l'offre à commandes (OC). Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'offrant ou à fournir les renseignements supplémentaires, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec son offre comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier tout contrat subséquent pour manquement et de mettre de côté l'offre à commandes.

6.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur Alberta et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

6.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.2 Clauses et conditions uniformisées

6.2.1 Conditions générales

2010A (2015-07-03), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, de 2010A (2015-07-03) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M8500-14R100/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M8500-14R100

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-5-38007

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

6.3 Durée du contrat

6.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

6.4 Paiement

6.4.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme dans l'annexe C, pour la valeur comme par appel-up. Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.4.2 Paiement unique

H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4.3 Clauses du *Guide des CCUA*

C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

6.4.4 Paiement par carte de crédit

Les cartes de crédit suivantes sont acceptées : _____ et _____.

6.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

6.6 Assurances

G1005C (2008-05-12), Assurances

6.7 Clauses du *Guide des CCUA*

A9039C (2008-05-12), Récupération

A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement

B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

ANNEXE « A »

BESOIN

Pour l'achat et la livraison de bretelles élastiques à point d'attache unique pour la Section de l'armurerie de la Gendarmerie royale du Canada GRC à Regina (Saskatchewan). L'offre à commandes sera valide de la date d'émission jusqu'au 30 juin 2018, et sera assortie d'une option de prolongation de deux périodes d'un an.

L'offre doit clairement indiquer la conformité ou la non-conformité de chaque article par un « OUI » ou un « NON » inscrit dans la colonne « Conformité ».

Pour démontrer la conformité de son produit, le soumissionnaire doit également inclure des références appropriées à l'information technique confirmant que le système respecte chacun des critères obligatoires mentionnés ci-après.

Pour que la démonstration de conformité soit claire, le soumissionnaire doit utiliser un système de numérotation correspondant aux numéros des exigences ci-dessous. Par exemple, un système acceptable serait d'indiquer le numéro de référence de l'exigence sur un onglet collé à la page appropriée du document technique et/ou de surligner ou souligner le renvoi technique approprié.

Si aucun document technique ne peut appuyer une exigence donnée, le soumissionnaire doit ajouter dans sa proposition une note expliquant comment la spécification est respectée. Les soumissions qui ne satisfont pas aux exigences techniques obligatoires seront déclarées non recevables.

Article	Critères techniques minimaux obligatoires	Conformité Indiquer « oui » ou « non »	Information à l'appui (Le soumissionnaire doit indiquer les renvois)
A	Matériel		
1	<u>Sangle</u> : Doit être fabriquée de tissu ayant une signature infrarouge faible et être d'une largeur minimale de 1,25 po. La sangle devrait, de préférence, être fabriquée de fils de nylon Invista Cordura teints masse pour offrir une résistance améliorée à l'abrasion et une réflexion de lumière réduite.		
2	<u>Fil</u> : Doit être Tex 135.		
3	La corde élastique doit être fixée de manière permanente à l'intérieur de la sangle et comporter au moins quatre bandes.		
4	<u>Quincaillerie en polymère</u> : Doit être ITW Nexus (Fastex) de 1 ¼ po de type militaire pour tout curseur, anneau en D, etc., et d'au moins 1 ½ po pour toute boucle.		

5	<u>Quincaillerie métallique</u> : Toute la quincaillerie métallique doit avoir un fini de surface anticorrosion ou être fabriquée à partir de matériau résistant à la corrosion coté pour être utilisé dans des conditions difficiles à des fins militaires ou policières.		
6	La bretelle doit comporter au moins deux mécanismes de dégagement : a) un raccord à point d'attache pivotant à détachement rapide (DR); b) une boucle à dégagement rapide facile à agripper dont la dimension extérieure est d'au moins 1,5 po.		
7	Le raccord pivotant doit être fixé de façon permanente à la bretelle.		
B	Étiquetage		
1	Le produit doit être clairement étiqueté; une étiquette permanente doit être fixée à la bretelle et comporter de l'information sur le fabricant comme son nom, son origine, les brevets applicables et tout autre renseignement pertinent.		
C	Conception et taille		
1	<u>Longueur et réglage de la sangle de la bretelle</u> : La sangle de la bretelle doit être réglable entre 43 po et 57 po, sans compter la longueur de la quincaillerie lorsque la sangle n'est pas étirée. La bretelle doit comprendre une partie dont la longueur réglable est d'au moins 14 po.		
2	Le point d'attache pivotant à DR doit être fixé à 3 po du point d'attache de la boucle mâle.		
3	Pour des raisons de sécurité, la capacité de détachement rapide est requise pour pouvoir retirer l'arme à feu rapidement en cas d'urgence; il faut une quincaillerie ITW Nexus (Fastex) d'au moins 1 ½ po pour accéder facilement à la partie de dégagement de la boucle.		
4	La sangle doit être offerte en deux couleurs : a) brun foncé mat; b) noir mat.		

D	Échantillonnage		
1	<p>On peut demander aux plus bas soumissionnaires de fournir un échantillon aux fins d'inspection et tout autre document à l'appui sur la conformité.</p> <p>L'échantillon sera acquis dans le cadre du processus et deviendra la propriété de la Gendarmerie royale du Canada.</p>		
E	Critères d'évaluation de l'échantillon		
1	La bretelle doit être extensible à environ 14 po, mais il doit falloir un effort considérable pour l'étirer à cette longueur; la tension approximative requise pour créer une flexion importante doit être d'au moins 80 lb.		
2	La bretelle doit pouvoir être utilisée dans des conditions de combat ou dans de rudes conditions lors d'activités continues d'application de la loi.		
3	La sangle doit permettre la flexion de la bretelle, mais doit préserver sa solidité et son intégrité à la flexion maximale (limitée au réglage).		
4	La sangle doit être suffisamment souple pour être confortable, mais assez rigide pour empêcher qu'elle s'enroule et pour résister aux rudes conditions.		
5	Le point d'attache pivotant à DR doit s'adapter à la plupart sinon à la totalité, des supports de points d'attache à DR.		
6	Le point d'attache pivotant à DR doit comporter un mécanisme interne empêchant sa libération accidentelle dans des situations où une force de tension peut être appliquée aux parties de fixation, c.-à-d. que le point d'attache ne doit pas sortir du support en raison d'une rotation limitée du dispositif pouvant exercer une force ou une pression sur les billes de déverrouillage ou les dispositifs de retenue du point d'attache pivotant.		
7	Le bouton de dégagement du point d'attache pivotant à DR doit être conçu de sorte à ne pas être facilement enfoncé par accident; le piston du centre ne doit pas trop dépasser de la partie principale du point d'attache.		
8	Les coutures doivent être solides afin d'empêcher les déchirures ou les défaillances.		

ANNEXE « B »

ÉVALUATION FINANCIÈRE

L'évaluation financière sera effectuée au moyen de la méthode d'établissement des prix soumise dans l'offre financière de l'offrant. Les offrants peuvent présenter des offres comportant un rabais OU une majoration, mais pas les deux. Veuillez consulter l'annexe C – Base de paiement.

Indiquez la méthode d'établissement des prix offerte :

() **A. Rabais** : L'offrant possède des listes de prix publiées. Le ou les prix unitaires indiqués à l'annexe C doivent être ceux figurant sur la ou les listes de prix publiées en vigueur de l'offrant, **sans application de rabais**.

() **B. Majoration** : L'offrant ne possède pas de listes de prix publiées. Le ou les prix unitaires indiqués à l'annexe C doivent être conformes à la définition du prix de revient décrit en détail à l'annexe C – Base de paiement, **sans application de majoration**.

Les offrants doivent citer des prix figurant sur leurs listes de prix publiées en vigueur ou leurs prix de revient au moment de présenter une soumission, sans inclure le pourcentage correspondant aux rabais ou aux majorations offerts à l'annexe C – Base de paiement.

Si les rabais sont cités, les prix cités doivent figurer dans la liste des prix publiée en vigueur ou dans le catalogue en vigueur de l'offrant. Les offrants doivent présenter une copie de leur liste de prix/catalogue en vigueur avec leur offre, en indiquant où se trouvent les articles cités.

Si les majorations sont citées, l'offrant doit soumettre une preuve du prix de revient en soumettant son prix facturé (moins les rabais), plus tous les frais de transport des marchandises reçues, le taux de change, les droits de douane et les frais de courtage, à l'exclusion des taxes applicables.

On évaluera le rabais de la façon suivante :

1. Le ou les prix unitaires figurant dans la liste de prix/le catalogue moins le rabais, afin d'obtenir un prix unitaire estimé pour chaque année;
2. Multiplication du prix unitaire estimé pour chaque année par la quantité annuelle estimée, afin d'obtenir les prix calculés pour l'année 1, l'année 2, l'année 3, l'année d'option 1 et l'année d'option 2;
3. Addition des prix calculés totaux pour l'année 1, l'année 2, l'année 3, l'année d'option 1, l'année d'option 2 et Échantillon de prix afin d'obtenir un prix évalué total.

On évaluera la majoration de la façon suivante :

1. Addition du montant de la majoration avec le prix de revient de chaque article indiqué à l'annexe C – Base de paiement, afin d'obtenir un prix unitaire estimé pour chaque année;
2. Multiplication du prix unitaire estimé pour chaque année par la quantité annuelle estimée, afin d'obtenir les prix calculés pour l'année 1, l'année 2, l'année 3, l'année d'option 1 et l'année d'option 2;
3. Addition des prix calculés totaux pour l'année 1, l'année 2, l'année 3, l'année d'option 1, l'année d'option 2 et Échantillon de prix afin d'obtenir un prix évalué total.

ANNEXE « C »

BASE DE PAIEMENT

Les prix indiqués dans la présente ne doivent pas comprendre la TPS.
Le cas échéant, la TPS sera présentée comme un élément distinct sur la facture.

Les quantités estimées qui sont indiquées ci-dessous sont présentées à des fins d'évaluation financière seulement et ne feront partie d'aucune offre à commandes subséquente.

SPÉCIAUX :

En plus des prix offerts, toutes les baisses de prix en vigueur, à la fin de l'année ou dans le cadre des productions excédentaires, des marchandises provenant de soldes, de ventes de fin de saison, etc., doivent être offertes selon les possibilités, pourvu que le coût soit inférieur aux prix convenus mentionnés dans le présent document.

A. RABAIS pour les fournisseurs qui ont une liste de prix publiée :

Les articles et les rabais doivent être indiqués en détail sur la facture.

Offre à commandes couvrant la période allant de la date d'émission au 30 juin 2018.

Description	Utilisation annuelle estimée	Prix unitaire (sans rabais)	Rabais, année 1	Rabais, année 2	Rabais, année 3
Bretelles élastiques à point d'attache unique. FAB destination à Regina (Saskatchewan) S4P 3J7. Tous les frais de livraison, les frais de déchargement et les droits de douane sont compris.	1 000 bretelles	_____ \$/ chacune	_____ %	_____ %	_____ %

Offre à commandes – année d'option 1 allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Description	Utilisation annuelle estimée	Prix unitaire (sans rabais)	Rabais, année d'option 1
Bretelles élastiques à point d'attache unique. FAB destination à Regina (Saskatchewan) S4P 3J7. Tous les frais de livraison, les frais de déchargement et les droits de douane sont compris.	500 bretelles	_____ \$/ chacune	_____ %

Offre à commandes – année d’option 2 allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Description	Utilisation annuelle estimée	Prix unitaire (sans rabais)	Rabais, année d’option 2
Bretelles élastiques à point d’attache unique. FAB destination à Regina (Saskatchewan) S4P 3J7. Tous les frais de livraison, les frais de déchargement et les droits de douane sont compris.	500 bretelles	_____ \$/ chacune	_____ %

Échantillon:

Description	Échantillon de prix
Un (1) échantillon de bretelles élastiques à point d’attache unique sur demande . L'échantillon doit être envoyé dans les 7 jours suivant la demande à la Section de l'armurerie de la Gendarmerie royale du Canada GRC à Regina (Saskatchewan)	\$ _____

B. MAJORATION pour les fournisseurs qui n’ont pas de liste de prix publiée :

Majoration = prix de revient du fournisseur + pourcentage de majoration

Le prix de revient correspond aux frais engagés par l’entrepreneur pour acheter un produit ou un service précis en vue de les revendre à l’État. Ces frais englobent le prix facturé par le fournisseur (moins les rabais commerciaux), auquel sont ajoutés l’ensemble des frais de transport des marchandises reçues, le taux de change, les droits de douane et les frais de courtage, à l’exclusion toutefois de la taxe sur les produits et services ou de la taxe de vente harmonisée.

Les articles et la majoration doivent être indiqués en détail sur la facture.

Offre à commandes couvrant la période allant de la date d’émission au 30 juin 2018.

Description	Utilisation annuelle estimée	Prix de revient	Majoration, année 1	Majoration, année 2	Majoration, année 3
Bretelles élastiques à point d’attache unique. FAB destination à Regina (Saskatchewan) S4P 3J7. Tous les frais de livraison, les frais de déchargement et les droits de douane sont compris.	1000 bretelles	_____ \$/ chacune	_____ %	_____ %	_____ %

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M8500-14R100/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M8500-14R100

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-5-38007

Id de l'acheteur - Buyer ID
ca1137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

Offre à commandes – année d'option 1 allant du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019.

Description	Utilisation annuelle estimée	Prix de revient	Majoration, année d'option 1
Bretelles élastiques à point d'attache unique. FAB destination à Regina (Saskatchewan) S4P 3J7. Tous les frais de livraison, les frais de déchargement et les droits de douane sont compris.	500 bretelles	_____\$/ chacune	_____%

Offre à commandes – année d'option 2 allant du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

Description	Utilisation annuelle estimée	Prix de revient	Majoration, année d'option 2
Bretelles élastiques à point d'attache unique. FAB destination à Regina (Saskatchewan) S4P 3J7. Tous les frais de livraison, les frais de déchargement et les droits de douane sont compris.	500 bretelles	_____\$/ chacune	_____%

Échantillon:

Description	Échantillon de prix
Un (1) échantillon de bretelles élastiques à point d'attache unique sur demande . L'échantillon doit être envoyé dans les 7 jours suivant la demande à la Section de l'armurerie de la Gendarmerie royale du Canada GRC à Regina (Saskatchewan)	\$ _____

N° de l'invitation - Sollicitation No.
M8500-14R100/A
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M8500-14R100

N° de la modif - Amd. No.
File No. - N° du dossier
CAL-5-38007

Id de l'acheteur - Buyer ID
cal137
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « D »

RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Faire parvenir à:

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Télécopieur: (403) 292-5786
Courriel: wst-pa-cal@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Calendrier des rapports trimestriels d'utilisation:

() 1^{er} trimestre: du 1^{er} avril au 30 juin.
septembre.

() 2^{ième} trimestre: du 1^{er} juillet au

() 3^{ième} trimestre: du 1^{er} octobre au 31 décembre.
31 mars.

() 4^{ième} trimestre: du 1^{er} janvier au

FOURNISSEUR: _____
N° DE L'OFFRE À COMMANDES: _____
MINISTÈRE OU ORGANISME: _____

N° d'article	Description de la commande	Valeur de la commande (TPS non inclus)
A) Valeur totale en dollars des commandes pour la période de référence:		
B) Commandes totales accumulées à ce jour:		
(A+B) Commandes totales accumulées:		

AUCUN RAPPORT: Nous n'avons pas conclu d'affaires avec le gouvernement du Canada pour cette période []

PRÉSENTÉ PAR:

Nom: _____ Numéro de téléphone: _____

SIGNATURE: _____ DATE: _____